

Les agréments seront remplacés par des appels d'offres

-Quelles réformes préparez-vous pour le secteur du transport interurbain par autocar?

Ayant la conviction que la réforme du secteur du transport routier de voyageurs est primordiale, le ministère a pensé à une réforme ambitieuse qui a introduit des nouveautés qu'on peut résumer comme suit :

- Pour les nouveaux services, obligation de passer par la procédure d'appel d'offres pour l'attribution de droits d'exploitation d'un service public de transport interurbain de voyageurs ;
- Il y aura possibilité de rachat d'agrément entre opérateurs et transporteurs. Le parlement avait refusé en 2014 que l'Etat rachète les agréments.
- Le contrat-programme est prêt et devrait être signé avant l'été 2015.
- Instauration de cahiers de charges pour l'exploitation des services publics de transport routier de personnes ; c'est-à-dire que les détenteurs /gestionnaires des agréments actuels devront signer le cahier de charges qui constituera le document d'engagement entre l'administration et le transporteur ;
- La consécration de la professionnalisation dans le secteur à travers l'abolition du système de location d'agrément. En effet, le renouvellement des agréments ne sera accordé que pour les agréments détenus par les professionnels qui respectent les clauses du cahier des charges.

Une période transitoire d'adaptation est prévue pour les professionnels.

S'agissant du projet consistant à compenser la hausse des prix du carburant pour les transporteurs, il y a remboursement partiel en cas de hausse et pour les taxis uniquement et non tous les transporteurs. Cela est valable pour l'année 2015, ensuite c'est le prix du marché qui prévaudra.

De même, il faut rappeler pour ce qui concerne le transport routier de voyageurs que le contrat-programme proposé aux professionnels s'articule autour des axes suivants, et chacun de ces axes comprend des actions, un échéancier et le budget nécessaire :

- Renforcement de la structuration du secteur ;
- Mise à niveau des services de transport routier de voyageurs ;
- Développement des entreprises ;
- Amélioration du volet social ;
- Mise à niveau du cadre juridique et réglementaire ;
- Mise à niveau des infrastructures d'accueil ;
- Sécurité routière et questions environnementales ;
- Protection des usagers.

-Y a-t-il des nouveautés pour le transport public urbain?

Une réflexion est menée avec le ministère de l'Intérieur pour le réformer. La coordination entre les deux ministères permettra, en outre, de faire le point sur les dossiers en commun tels que les gares routières, la formation des professionnels et le contrôle technique.

**-Où en est le projet de pavillon maritime marocain notamment pour le service du détroit Gibraltar?
On sait que certains investisseurs sont intéressés? Le projet avance-t-il?**

Il faut savoir qu'il y a eu deux appels à manifestation d'intérêt en 2014. Le premier a abouti à l'affectation des lignes Tanger ville-Tarifa, et le second a abouti à l'affectation des lignes Tanger Med-Algesiras.

De même, le ministère a entamé des discussions avec trois investisseurs pour les lignes grandes distances (Maroc – Espagne, Maroc-France, Maroc-Italie).

Ces appels à manifestation d'intérêt, ainsi que les discussions ont respecté les orientations qu'on peut résumer comme suit :

- Pavillon Marocain aujourd'hui ou à moyen terme (2/3ans) ;
- Embauche des marins et personnels en chômage ;
- Meilleure qualité de service ;
- Prix abordables.

Un satisfecit pour la RAM

**-Etes-vous satisfait de la mise en œuvre du contrat-programme entre l'Etat et Royal Air Maroc?
Quelles sont les lignes de développement de la compagnie aérienne?**

Un grand effort a été réalisé par l'Etat afin de mettre en place le contrat-programme pour la période 2011-2016 avec la compagnie nationale RAM pour la renforcer.

Les principaux engagements de ce contrat concernent :

- La réduction des coûts : départ négocié de 1.500 personnes, rationalisation du réseau des vols, cession des actifs non stratégiques ;
- Actions d'accompagnement par l'Etat: transport domestique, renforcement de la compétitivité du hub aérien international de Casablanca et coordination des efforts de commercialisation des destinations touristiques ;
- Renforcement de la structure financière de la RAM : augmentation du capital de 1,6 MMDH ;
- Développement d'un pôle d'entretien des avions et des équipements de la navigation aérienne aux environs de l'aéroport de Mohamed V.

Aujourd'hui, la RAM est en bonne santé après trois années très difficiles (2009-2011). En 2014, la RAM a été élue meilleure compagnie régionale africaine. Cette récompense vient en hommage au travail acharné réalisé par la compagnie.

Il est important de noter que Casablanca est devenu une plateforme de correspondances incontournable entre l'Afrique et le reste du monde et le premier hub aérien africain pour les flux de transport entre le continent et l'Europe.

Il y a quelques mois, la RAM a ouvert la ligne Casablanca-N'Djamena et ouvrira bientôt la ligne Casablanca-Kinshasa. La compagnie étudie la possibilité de lancer de nouvelles liaisons d'autant qu'elle vient de renforcer sa flotte par l'acquisition de nouveaux avions, quatre Embraer E-190 et le premier B787. La livraison d'un deuxième B787 est attendue dans 10 semaines.

Ferroviaire: le défi est la qualité de service

-Pour les retards affectant le projet de TGV, on évoque souvent la problématique du foncier. Mais est-ce tout? Enfin, on construit la LGV mais le service normal de l'ONCF ne satisfait pas les voyageurs marocains... Où va-t-on trouver l'équilibre ?

Le TGV est un projet ambitieux. Mais lorsqu'on l'a lancé, on a rencontré des difficultés «de réalisation sur le terrain» (foncier essentiellement).

Pour le train normal, il faut dire qu'il y a une amélioration de l'infrastructure avec notamment le doublement des voies, l'acquisition et la rénovation des locomotives, la construction de nouvelles gares ferroviaires et le «renforcement» des gares anciennes. Mais le défi est de réussir à améliorer la qualité du service afin de satisfaire les citoyens.

-Comme pour les centres de visite technique, les dispositions du code de la route restent mal appliquées par les autorités. Y a-t-il un plan d'action à ce sujet ?

L'application de tout texte de loi nécessite d'abord l'adhésion de tous les concernés dont l'administration et le citoyen. On a encore des problèmes à ce niveau, et chaque année on essaie d'avancer et de faire des progrès.

Actuellement, il y a un amendement en cours de la loi 52.05 pour remédier à l'ensemble des maux constatés au cours des quatre années d'application.

Une Agence nationale de la sécurité routière est en cours de création.